AR Prefecture

047-214701955-20250522-DEL0812025-DE
Reçu le 05/06/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 mai 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

OBJET :
Subvention exceptionnelle – Association « National de l'Albret à Pétanque »

N° 081/2025

L'an deux mille Vingt-et-Cinq, le 22 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 16 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, Conseillers Délégués ; Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, MEDECIN, PRADO, MM. GOLFIER, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame PRADO Marie-Ange ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 22 mai 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : VICENTE Manuel

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association « National à Pétanque », sollicite la commune de Nérac en vue de l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la 3ème édition du concours national de l'Albret.

Cette association se donne pour objectif de pérenniser cette manifestation d'envergure, en rassemblant toutes les catégories de joueurs, durant 4 jours, du 26 au 29 juin 2025.

AR Prefecture
047-214701955-20250522-DEL0812025-DE
Reçu le 05/06/2025

Cette rencontre de participants autour du jeu de boules, venus de tout le territoire français, génère sans aucun doute une dynamique évènementielle, touristique et économique qui profite à notre ville.

Cette association n'étant pas totalement autonome financièrement pour organiser cette manifestation, il est proposé au Conseil municipal de lui octroyer une aide exceptionnelle de 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu la demande de l'association National à Pétanque de l'Albret ci-jointe
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « National à Pétanque de l'Albret » située 105, impasse de l'Olivier, 47 130 BRUCH, charge à l'association de produire un compte-rendu de son action menée au titre de cette subvention.
- **DE DIRE** que cette somme est inscrite au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,

Le présent peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de légalité.